

Normes IFRS * : Vers une nouvelle philosophie de l'information comptable et financière



Une actualité brûlante

En ce début de l'année 2006, la communauté économique internationale s'apprête à accueillir la révolution culturelle orchestrée par l'application des normes IFRS au sein de l'Union Européenne.

En effet, les premières publications selon ces standards sont très attendues en raison des changements considérables qu'ils introduisent dans la conception même de l'information financière.

Ainsi, la juste valeur, l'approche par composant, les tests de dépréciation, l'impôt différé, etc. sont autant de notions qui feront dorénavant partie du langage courant du monde des Affaires (Investisseurs, dirigeants, bailleurs de fonds et professionnels de la Finance de tout bord).

Au Maroc, nous sommes également concernés

Si les filiales de groupes cotés en Europe ont dorénavant et déjà commencé à établir leurs reportings selon les nouveaux standards internationaux, les groupes Marocains ont désormais la possibilité de les adopter au niveau de leurs comptes consolidés (avis N° 5 du Conseil National de la Comptabilité du 26 mai 2005).

Par ailleurs, le Maroc s'est engagé à améliorer la qualité de son référentiel comptable en s'inspirant des normes internationales (Programme ROSC initié par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International) ; ce qui veut dire qu'à moyen terme, plusieurs entreprises et notamment les PME pourraient être concernées.

Enfin, l'adoption des IFRS peut répondre à un intérêt purement stratégique des entreprises en favorisant leur accès aux marchés financiers et en facilitant leur croissance externe.



Par quoi les IFRS se différencient-elles de notre référentiel comptable ?

D'abord par leur **philosophie** ;

En effet, étant orientées en premier lieu vers la satisfaction des attentes des investisseurs, les IFRS sont plus économiques et ne sont pas influencées par des considérations juridiques ou fiscales. La prééminence de la réalité sur la forme constitue d'ailleurs, l'un des principes fondamentaux de ces normes.

Ensuite par leur **sens du détail** ;

Du fait qu'elles visent à fournir l'information financière la plus pertinente, les normes IFRS permettent de mesurer la situation financière et les performances des entités sous différents axes d'analyse : Secteurs d'activité, secteurs géographiques, activités poursuivies, activités abandonnées, etc.

Enfin par leur **évolution permanente** ;

En cherchant à s'adapter aux exigences évolutives de l'économie moderne, les IFRS sont en constante évolution et nécessitent par conséquent, un suivi régulier et méthodique des différents changements.



* IFRS : International Financial Reporting Standards

Une nouvelle physionomie des états financiers



Avec l'adoption des IFRS, de nouveaux éléments apparaîtront au **bilan**, telles que les provisions pour retraite et les immobilisations et les dettes relatives aux contrats de crédit bail. Inversement, certains actifs et passifs disparaîtront. Il s'agit principalement, des immobilisations en non valeur, des frais de recherche, des provisions réglementées et des provisions pour grosses réparations.

Le **compte de résultat** peut quant à lui être présenté par nature ou par fonction avec une indication du résultat par action (de base et dilué).

Le **Tableau des flux de trésorerie** est décliné en trois rubriques : Opérations d'exploitation, opérations d'investissement et opération de financement.

Le **Tableau de variation des capitaux propres** explique sur deux exercices l'évolution des fonds propres, en distinguant : le résultat net, les éléments transitant directement par les capitaux propres, les opérations sur le capital, les dividendes, etc.

Les **annexes** contiennent une série d'informations imposées par les normes (informations sectorielles par exemple) ainsi que l'explication des méthodes adoptées et des hypothèses retenues.

Le passage aux IFRS : Un projet pour toute l'entreprise

Le passage aux IFRS ne se résume pas en une simple conversion de comptes.

En effet, l'implémentation de ces standards est un projet pour toute l'entreprise, dont les principales étapes sont :

- Le recensement des divergences entre les normes comptables appliquées et les IFRS ;
- Le diagnostic du système d'information et sa capacité à produire les informations requises par les nouveaux standards ;
- L'analyse des orientations stratégiques de la Direction ;
- La formation technique, sachant que certaines normes sont assez complexes et en évolution permanente ;
- L'implémentation des standards par la détermination des impacts sur le bilan d'ouverture et la mise en place des procédures et systèmes adéquats.



Abdelmajid BENJELLOUN TOUIMI
Expert Comptable DPLE

BENJELLOUN TOUIMI CONSULTING

Espace Bureaux Clarence, 13 Rue Al Kassar
Casablanca – MAROC
Tel : 212 22 99 05 17 Fax : 212 22 99 05 75